

AVIS

MAISON D'ARRÊT D'ORLÉANSVILLE

Les condamnés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs une fois par semaine, le dimanche, à moins de circonstances exceptionnelles.

Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés, s'exprimer clairement, écrire très lisiblement et à l'encre.

Les secours en argent doivent leur être adressés en mandat-poste, à l'exclusion de timbres-poste et des billets de banque.

La correspondance est lue, tant au départ qu'à l'arrivée, par l'Administration qui a le droit de retenir les lettres.

Les familles peuvent adresser leurs lettres au Directeur sous enveloppe affranchie, mais elles ne doivent recourir à aucun autre intermédiaire.

Les visites ont lieu au parloir, aux jours fixés par l'Administration.

Les visiteurs doivent être porteurs d'une pièce d'identité avec photographie.

Nom *Boumerdjine* اسم
Prénoms *Bekhti* كنية
N° d'écrou *2274* عدد الحبس
Emplacement *5^{ème} couloir* موضع

Mendil Mekki - 2280

Serdoune M'Hamed 4887

اعلان

يكن للمتهم ان يكتب كل يوم لا يسوغ للمحكومين عليهم المكاتبة الا لافاربهم ووكلائهم مرة واحدة في الاسبوع يوم الاحد الا لعذر وفي الامكان حرمانهم موقتا من الكتابة ولا يسوغ لمكاتبة الا عن الامور العائلية والمصالح الشخصية ويجب ان تكون الكتابة بالخبير واضح والعبارة مفهومة ويجب ان ترسل الاعانات المالية مع مانظرة بوسطة سوى التامبر وكواظ باذكرة

ويسوغ للحكومة ان يفراء الاجابة عند الارسال وعند الوصول وله حق حجه الرسائل

يمكن العائلات ان ترسل الاجابة للمدير في غلاب متمبر ولا يسوغ ان ترسل بواسطة اخرى تكون الزيارات في الامكان العمومي وفي الايام التي يحددها الحاكم

ويجب ان يكون الزائر مصحوبا بورقة تعرفه

Orléansville - le 8.4.1960

Maitre Bernard Gouy

Vous avons l'honneur de vous faire part de vos clients, de bien vouloir nous faire connaître de la situation de notre affaire -

Maitre nous vous faisant entièrement confiance

et nous vous exprimons nos plus grande reconnaissance. Vous sommes très assuré de votre défense et l'on compte que sur vous.

Nous ne sommes point inquiets, ni démoralisés de la peine prononcée à notre encontre. mais seulement nous vous demandons de bien vouloir faire votre possibilité, avec vos confrères, de nous secourir et nous aider. étant donné nous sommes ignorants, nous savons ni lire, ni écrire ni parler le Français pour réclamer notre droit. Exactement nous avons peut être un règlement du ^{droit} et de la justice que nous réclamons. car jusqu'à présent nous sommes mal-traités et nous manque beaucoup pour être considéré comme un C.A.M. des autre prisons telle que Alger-Barberousse. Blida ou Oran. Voici ce que il y a

Est-ce que a ton le droit de nous couper les cheveux à ras et moustaches?

Est-ce que nous avons un régime pour les C.A.M.? nous avons demander du lait et nous avons rien obtenu. Pour la promenade on sort une demi heure le matin et une demi heure le soir et enchainés et que ces chaînes ont été mises que ces jours-ci après que la Commission envoyer par le Ministre de la Justice les avez enlevé au mois de septembre 1959. à Alger, Oran, Blida les C.A.M. sont trois par cellule pour se distraire. Tandis que nous un seul par cellule depuis 4 mois. et sans avoir aucune distraction. Nous vous faisons part de ceci pour faire votre possibilité avant de venir nous rendre visite. Quant à nous chaque réclamation a été une défaite, aucune faveur nous a été accordée. Rendez-nous la réponse et dites nous si vous pouvez faire quelque chose pour nous. La peine de mort est une punition, mais non une souffrance nous voulons simplement la justice et le droit d'un condamné à mort.

Dans l'attente de recevoir une réponse
très satisfaisante et favorable.

Veuillez agréer Maître Bernard Gouy
l'expressions de nos sentiments respectueux.
Notre entière confiance pour vous et vos
confrères -



Boumerdjie - Mendil - Serdoune.

P.S. « Rendez nous la réponse d'urgence et
Avertissez vos confrères. à leur prochaine
visite qu'ils viendront nous voir sans
oublier notre réclamation surtout » -